



Programme funded by the
EUROPEAN UNION

Programme Interreg NEXT Bassin Maritime Méditerranée (NEXT MED) : stratégie préliminaire

Objectif Stratégique 2¹ - Une Méditerranée plus verte et à faibles émissions de carbone (transition vers une économie carbone neutre et résiliente à faveur d'une transition énergétique propre et équitable, les investissements verts et bleus, l'économie circulaire, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques)

Priorités (sur base des défis identifiés)	Objectif(s) spécifique(s) (listés en conformité avec les préférences exprimées lors de la première consultation nationale)	Type d'actions proposées (non exhaustive)
Accélérer le passage vers des modes de vie durables en Méditerranée, en diminuant l'impact des activités humaines sur l'environnement et en augmentant la résilience climatique	O.S 2.1 Promouvoir l'efficacité énergétique, les sources d'énergie renouvelables et la gestion intelligente de l'énergie	A.2.1.1 Mise en œuvre de mesures d'économie d'énergie, d'efficacité énergétique, de rénovation énergétique et d'optimisation énergétique intelligente au niveau pilote A.2.1.2 Transfert de technologie et diffusion des résultats de la recherche liés aux sources d'énergie propres et renouvelables (y compris, mais sans s'y limiter, l'énergie éolienne, l'énergie solaire, l'énergie marine, la bioénergie, l'hydrogène et l'énergie hybride) A.2.1.3 Actions transnationales pour soutenir la mobilité à faible / zéro émission principalement dans les zones urbaines A.2.1.4 Développement des compétences transnationales dans le secteur de l'efficacité énergétique / des énergies renouvelables
Accélérer le passage vers des modes de vie durables en Méditerranée, en diminuant l'impact des activités humaines sur	O.S 2.3 Garantir l'accès à l'eau et la gestion durable de l'eau	A.2.3.1 Mise en œuvre de technologies économes en eau et de dispositifs destinés aux utilisateurs finaux dans l'industrie et les secteurs des services, y compris le tourisme, ainsi qu'au niveau des ménages A.2.3.2 Développement d'une agriculture durable (biologique) et

¹ La formulation des Objectifs Stratégiques et des objectifs spécifiques provient de la proposition du projet actuel de règlement INTERREG tel que convenu par le Conseil européen en décembre 2020. Veuillez noter que les règlements relatifs à la politique de cohésion n'ont pas encore été adoptés.



Programme funded by the
EUROPEAN UNION

Priorités (sur base des défis identifiés)	Objectif(s) spécifique(s) (listés en conformité avec les préférences exprimées lors de la première consultation nationale)	Type d'actions proposées (non exhaustive)
l'environnement et en augmentant la résilience climatique		<p>hautement efficiente en termes d'irrigation pour réduire la pollution de l'eau à cause des pesticides</p> <p>A.2.3.3 Développement de solutions écologiques et fondées sur la nature pour traiter et réutiliser en toute sécurité les eaux résiduelles, en encourageant un cycle fermé de l'eau</p> <p>A.2.3.4 Mesures et technologies pour contrôler et réduire les fuites d'eau dans le réseau de distribution afin de prévenir les pertes en eau et réduire le volume d'eau non commercialisée</p> <p>A.2.3.5 Initiatives transnationales de renforcement des capacités pour soutenir la mise en réseau et l'échange de bonnes pratiques entre les acteurs concernés de l'eau (services publics, institutions publiques, entreprises, organismes de recherche, etc.)</p> <p>A.2.3.6 Campagnes de sensibilisation transnationales à tous les niveaux de la société et des gouvernements sur la valeur unique de l'eau dans la région méditerranéenne</p>
	S.O 2.4 Promouvoir la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources	<p>A.2.4.1 Conception et mise en œuvre, principalement au niveau municipal, de nouvelles installations et mesures de gestion des déchets</p> <p>A.2.4.2 Actions pilotes favorisant la réduction des emballages de produits et l'utilisation de matières premières secondaires pour les processus de fabrication</p> <p>A.2.4.3 Actions visant à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires, y compris une chaîne d'approvisionnement alimentaire courte et des stratégies inspirées de la stratégie « de la ferme à la table »</p> <p>A.2.4.4 Actions transnationales qui abordent des types spécifiques de déchets (déchets électroniques, textiles, construction, équipements de protection individuelle liés au COVID-19, microplastiques, etc.)</p> <p>A.2.4.5 Alliances entre les autorités publiques locales, les organisations de la société civile, les universités et les communautés pour surveiller les déchets marins et mettre en œuvre des campagnes conjointes de nettoyage</p>
Accélérer le passage vers des modes de vie durables en	O.S 2.2 Promouvoir l'adaptation au changement	A.2.2.1 Adoption d'outils et d'approches d'adaptation au changement climatique dans les contextes urbains, y compris, mais sans s'y limiter, la cartographie des risques (inondations, tempêtes,



Programme funded by the
EUROPEAN UNION

Priorités (sur base des défis identifiés)	Objectif(s) spécifique(s) (listés en conformité avec les préférences exprimées lors de la première consultation nationale)	Type d'actions proposées (non exhaustive)
Méditerranée, en diminuant l'impact des activités humaines sur l'environnement et en augmentant la résilience climatique	climatique et la prévention des risques de catastrophe, la résilience, en tenant compte des approches basées sur les écosystèmes	<p>élévation du niveau de la mer, glissements de terrain, etc.), des solutions d'infrastructure verte (toits / murs verts, plantation d'arbres, création d'espaces verts), etc.</p> <p>A.2.2.2 Conception et mise en œuvre de systèmes d'alerte précoce pour protéger les villes et les agglomérations y compris dans les zones côtières, contre les événements climatiques dangereux</p> <p>A.2.2.3 Mise en réseau des villes et communes méditerranéennes, des autorités de protection civile, des opérateurs économiques et d'autres parties prenantes pour faciliter l'échange de connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques liées à l'adaptation au changement climatique et à la résilience</p>
	O.S 2.5 Renforcer la protection et la préservation de la nature, de la biodiversité et des infrastructures vertes, y compris dans les zones urbaines, et réduire toutes les formes de pollution	<p>A.2.5.1 Conception et mise en œuvre de plans de gestion pour les aires protégées, y compris les aires marines protégées</p> <p>A.2.5.2 Actions de restauration des écosystèmes terrestres, côtiers et marins dégradés</p> <p>A.2.5.3 Petits investissements dans les infrastructures vertes, en particulier dans les zones urbaines</p> <p>A.2.5.4 Appui au développement de l'agriculture biologique au niveau transnational</p> <p>A.2.5.5 Actions transnationales de protection des espèces animales et végétales locales (spécifiques à chaque pays) confrontées à des menaces particulières en Méditerranée, y compris les insectes pollinisateurs</p> <p>A.2.5.6 Mise en réseau transnationale au sein d'un réseau d'aires protégées pour mettre en œuvre des solutions communes et partager les meilleures pratiques pour freiner les pertes de biodiversité</p>